



- LEGENDE DE SECURITE INCENDIE**
- Mur coupe-feu REI 60
 - Mur coupe-feu REI 120
 - Mur coupe-feu REI 240
 - Ecran thermique REI 120
 - Limite de cantons de désenfumage
Surface = 1600 m²-sq - L max = 40 m
 - Poste de contrôle sprinkler / Poste BIA/ Issue de secours
 - Lanterneaux fixe d'éclairage naturel entrepôt.
Dimensions 200 x 300 sq
 - Lanterneaux de désenfumage.
Dimensions 200 x 300 sq - SUE 4.08 m²
 - Dispositif d'évacuation naturelle des fumées et chaleur.
Commande d'ouverture et fermeture lanterneaux de désenfumage par commandes à cartouches CO2.
 - Zone de rétention des eaux d'extinction

- LEGENDE DES PORTES PIETONS COUPE-FEU**
- PORTIE CF 1h - EI 60
 - PORTIE CF 90min - EI 90
 - PORTIE CF 2h - EI 120
 - DOUBLE PORTE 2 x CF2h - EI 120
 - POUR MUR CF 4h - EI 240

Propriété intellectuelle.
L'Article L1111 du Code de Propriété Intellectuelle pour ce qui concerne l'architecte... peut sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusive et opposable à tous... qui consiste « dans l'attribution d'un privilège et non dans l'attribution d'un patrimoine ».
L'Article L652 du Code de Propriété Intellectuelle stipule que « Le nom de l'architecte figure sur le plan architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de ce bâtiment sont apposés sur l'une de ses façades extérieures ».

Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces annexes déposés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...), ne sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte qui ne serait pas pour quelque autre usage.

Dossier d'offre et marché de travaux.
Les documents plans et pièces annexes déposés dans le cadre de dossier d'offre et de marché de travaux ne sont dans ce seul cadre et ne sont soumis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) et la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché. Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'adapter le plan architectural de l'architecte de façon compatible avec les plans d'exécution, qui lui sont soumis, ou modifications qui s'avèrent nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur.

IND	MODIFICATIONS	DATE	AUTEUR

Légende de Schéma 1

- Cellule 1
- Cellule 2
- Cellule 3
- Cellule 4
- Cellule 5
- Cellule 6
- Cellule 7
- Cellule 8
- Cellule 9
- Cellule 10
- Cellule 11
- Cellule 12
- Charge
- LT
- Calcul en cours...

CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT INTERMARCHÉ

ROUILLET - St ESTEPHE

DEMANDEUR : IRI MARCO LOC, 6 ALLÉE DES EXPOSITIONS, PARC DE TRÉVILLE, 91 078 - BONDROUITE

ARCHITECTE : A26 GL, A26-GL, 165 RD. RUE DE VAUGRARD, 75015 - PARIS, T: 09 70 75 52 80

BET RI / ACPE : BECS, 165 Bis, Rue de Vaugrard, 75015 - PARIS, T: 01 70 64 22 32

PAYSAGISTE : DAUCHEZ PAVET, 19 Rue Vignon, 75008 PARIS, T: 01 40 74 00 52

ECOLOGUE : ECOSPHERE Agence SO, 16 Avenue Montreuil, 93100 MONTREUIL, T: 05 56 37 72 23

BET VED : AU Ingénierie, 130 Avenue Victor Hugo, 19000 TULLE, T: 05 55 22 54 98

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN RDC DE SECURITE INCENDIE

ECHELLE : 1 : 500 DATE : 04/12/2018 FORMAT : A1+4 ANX 01

1527 - DPC - A26GL - ARC - SIT - PLN - 00